

COMPENSATIONS DU PROGRAMME ASRA EN MAI 2026

Année d'assurance 2025 : 2^e avance

MONTANTS VERSÉS

La FADQ procédera à la 2^e avance de l'année d'assurance 2025 en mai prochain. Cette avance permet de verser jusqu'à 70 % de la compensation nette prévue tout en tenant compte des montants déjà versés lors de la 1^{re} avance. Des ajustements à la hausse ont été apportés aux compensations pour presque toutes les cultures. Le prix de marché prévu pour le canola ne laisse entrevoir aucune compensation.

	2025 2 ^e avance (\$/ha)
AVOINE	44.05
BLÉ FOURRAGER	62.46
BLÉ DE CONSOMMATION HUMAINE	80.48
ORGE	65.99
CANOLA	0

Note : Montants nets

Les dépôts directs ou expéditions des chèques seront faits le 5 mai 2026.

Pour l'année d'assurance 2025, il ne restera que le paiement final dont le versement est prévu en décembre 2026.

POUR PLUS DE DÉTAILS

Communiquez avec :

- votre centre de services régional de la FADQ
- les PGQ au 450 679-0540 poste 8719.